

Action d'enregistrement des cartes prepaid pour les personnes avec permis N et F !



Tous les portables avec cartes prepaid doivent être enregistrés à partir du 1er novembre – sans enregistrement, les numéros seront bloqués !

Le conseil fédéral a décidé que seules les personnes possédant un passeport ou un permis de séjour qui autorise le passage des frontières peuvent faire enregistrer leurs numéros de téléphone.

Concrètement, cela signifie que les requérants d'asile (permis N) et les réfugiés admis provisoirement (permis F) ne pourront pas faire enregistrer leurs portables eux-mêmes.

Le groupe de défense des droits de l'homme augenauf de Zurich dénonce avec véhémence cette exclusion de plus de 60'000 personnes.

C'est pourquoi il organise une action d'enregistrement, pendant laquelle ses activistes enregistreront les cartes SIM des personnes avec permis F et N à leurs noms.

Quand : le vendredi 17 septembre de 15 à 20 heures

Où : près de la fontaine à Helvetiaplatz